



16ème législature

Question N° : 15126	De Mme Anne-Laure Blin (Les Républicains - Maine-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique >immigration	Tête d'analyse >Répartition des migrants dans les territoires	Analyse > Répartition des migrants dans les territoires.
Question publiée au JO le : 13/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Anne-Laure Blin alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le projet de répartition des migrants dans l'ensemble du territoire national. Le débat n'ayant pu avoir lieu lors de la discussion du projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration en raison de l'irrecevabilité dès la première lecture à l'Assemblée nationale de l'amendement que Mme la députée a déposé, elle souhaite connaître les détails d'élaboration du « schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés », qui organise la répartition des migrants sur le territoire. En effet, ce plan mis en place progressivement, sans concertation, inquiète de plus en plus. Vraisemblablement, le Gouvernement œuvre à une politique de répartition des migrants partout sur le territoire national afin de les éloigner de la capitale avant l'échéance des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour dissimuler aux yeux du monde la réalité des bidonvilles installés aux abords de Paris. Indéniablement, la pression migratoire entraîne violence, délinquance, développement de trafics et aussi insalubrité. L'échec de la politique migratoire du Gouvernement dans les métropoles est patent. Et faute de pouvoir endiguer les flux, il souhaite désormais les répartir dans l'ensemble du territoire national. Mais les mêmes causes produiront les mêmes effets même si les territoires se situent au-delà du périphérique ! Les territoires ruraux ne peuvent devenir les territoires d'accueil de migrants non voulus dans la capitale. Il n'est, en effet, pas tolérable qu'ils deviennent une variable d'ajustement au seul prétexte qu'ils se situent en province. Et à l'évidence, les conditions ne sont pas requises dans les campagnes pour accueillir les migrants. À titre de seul exemple, la question de l'accueil notamment des mineurs non accompagnés est entière dans bon nombre de départements. Non seulement les associations ne peuvent répondre à la demande mais désormais ces mineurs isolés sont placés et livrés à eux-mêmes dans des hôtels - payés par les départements et donc par les contribuables français. Compte tenu du flou entourant cette politique du Gouvernement pour les élus et les populations concernées, elle lui demande de bien vouloir donner connaissance à la représentation nationale l'ensemble des éléments relatifs à ce plan établi par le ministère sans consultations ni informations préalables.